

**Comité Social d’Administration Travail Emploi Insertion Professionnelle**

**19 décembre 2023**

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

La fin de l’année 2023 approche. C’est donc pour nous l’occasion de revenir sur quelques éléments de cette première année de mandature, avant d’entamer et de programmer activement la seconde.

2023 a de nouveau été une démonstration de l’échec de la réforme de l’OTE tant les dysfonctionnements ont persisté dans les services déconcentrés.

Dernier exemple en date : Dans une DDETS du sud de la France, le SGC-D local a réalisé un bilan comparatif des dépenses entre la préfecture de département et la DDETS en matière d’équipements de travail des agents. Plus précisément, celles en matière d’EPI et de fournitures. Ainsi, alors qu’en moyenne un agent en préfecture coûterait selon ce SGC-D 30 € en équipements par an, la facture en DDETS s’élèverait en moyenne à 250 € par an et par agent.

Un écart inacceptable et scandaleux pour le SGC-D local qui a donc refusé les achats et dotations pour les agents de cette DDETS, ordonnant au directeur départemental de ramener la facture à 30 € par an et par agent. Nos collègues devront donc choisir entre le renouvellement de leur casque de chantier, des blocs notes, un stylo ou encore l’achat de chaussures de sécurité.

Plus au Nord, dans une autre DDETS de la France, le SGC-D prive les agents de leur droit à la formation, considérant que l’enveloppe « frais de transport » 2023 ne le permet pas. Y compris pour des agents du relavant du système d’inspection du travail. Est-ce acceptable, Madame la Présidente ? La réponse à cette question ne devra pas être *« le développement de l’e-learning »*.

Madame la présidente : vous ne pouvez pas ignorer que ces « irritants » empêchent les agents de l’Etat d’accomplir les missions de service public ô combien essentielles pour le maintien du lien social.

Nous vous le redisons donc : il est urgent de dresser un bilan complet de la réforme de l’organisation territoriale de l’Etat. Il est plus qu’urgent d’envisager la réinternalisation des fonctions supports dans les DDETS. Malgré tous les plans d’action annoncés par le ministère de l’Intérieur, la situation ne s’est guère améliorée. Au contraire, elle empire et vous devez l’entendre.

Notre organisation syndicale, aujourd’hui, constate que sur bien des sujets votre administration n’a que pour seule réponse : *« ce n’est pas nous, c’est le ministère de l’Intérieur qui décide. »* Ou encore que vos services continuent d’entretenir, malgré eux, un flou sur la compétence de chacun et sur le fameux *« qui fait quoi »*. Le désaccord relatif au périmètre de compétence de cette instance et de sa formation spécialisée acté le 12 décembre dernier l’illustre bien malheureusement.

Nos travaux de l’année 2024 ne pourront pas s’inscrire dans ce même cadre. Pour vous, comme pour nous, il est impératif de réaffirmer les prérogatives du ministère du Travail, du Plein Emploi et de l’Insertion vis-à-vis du ministère de l’Intérieur et des Outre-Mer (MIOM). Nous ne sommes pas, vous n’êtes pas, sous la tutelle du MIOM.

Et c’est donc avec ce prisme que nous souhaitons que le CSA ministériel, pour 2024, organise ses travaux. Autrement dit, les projets que vous nous soumettrez pour consultation ou plus simplement nos échanges et débats devront intégrer le périmètre des DDETS et de leurs agents.

En 2024, nous attendons également la mise en œuvre de l’expertise risque grave RPS votée en CHSCT-M en septembre 2022. Lors du dernier CSA, vous avez pris l’engagement de vérifier auprès des services de la DFAS la possibilité de mettre en place une procédure accélérée. Qu’en est-il et à quelle échéance l’appel d’offres sera-t-il publié ?

Enfin, nous souhaitons clôturer cette intervention en rappelant les engagements que notre ministre a pris à l’égard des agents de catégorie C, des contrôleurs du travail et du corps de l’Inspection du travail. Une « petite » enveloppe de 4 millions d’euros a été annoncée le 5 octobre dernier afin de revaloriser, notamment, l’IFSE de ces collègues. Nous vous demandons donc de nous préciser l’application concrète et le calendrier de mise en œuvre de cette revalorisation.

Merci de votre attention.